>> SOUTIEN AUX SECTEURS DU TOURISME ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL



Renouvellement du dispositif d'aides directes aux acteurs du tourisme et soutien au secteur événementiel

L'attractivité et le dynamisme touristiques du Département reposent en grande partie sur ses structures d'hébergement et de restauration, qui font la qualité de l'accueil et du service dont bénéficient nos visiteurs, qu'ils soient de l'Ain, de la Région

Depuis le 29 octobre 2020, les restaurants connaissent une nouvelle fermeture administrative qui les met en grande difficulté. Seule la vente à emporter pouvant constituer pour certains une faible alternative à cette fermeture.

De même, les hébergements touristiques subissent de manière indirecte les conséquences des fermetures administratives notamment celles des restaurants et des équipements de loisirs se traduisant par une perte franche et nette de chiffre d'affaires.

A la veille des fêtes de fin d'année, c'est donc un pan majeur de l'économie aindinoise qui est une nouvelle fois fragilisé.

Par conséquent, le Département a décidé de renouveler le fonds de soutien départemental mis en place au printemps 2020 à destination des restaurants, traiteurs, hôtels, hôtel-restaurants, résidences de tourisme, hébergements insolites, hébergements collectifs, meublés et chambres d'hôtes touchés une nouvelle fois par la fermeture administrative de leurs établissements. Ce dispositif permettra de participer à la sauvegarde de ces acteurs majeurs de l'économie touristique aindinoise.

Par ailleurs, ce dispositif a été élargi aux débits de boissons

Parce que le secteur événementiel est particulièrement impacté par les conséquences directes et indirectes du confinement, le Département a fait le choix d'aider à hauteur de 3000 € les entreprises de l'événementiel (activités de soutien au spectacle vivant, à l'évènementiel culturel et sportif, organisation de foires, salons professionnels et congrès, traiteurs, gestion de salles de spectacle et de salles de sport, gestion des sites historiques et des réserves naturelles, activités récréatives et de loisirs...).

L'instruction des demandes sera confiée à Aintourisme.

→ Montant de l'engagement : 3 000 000 €



>> AGRICULTURE



Soutien aux filières viticole et hélicicole

Le Département accompagne la filière viticole aindinoise dans le cadre de sa politique agricole d'une part avec un soutien à l'animation de la filière à travers le Syndicat des Vins du Bugey et de l'Union des producteurs de Vins de Seyssel et d'autre part un soutien aux investissements viticoles.

En 2020, cette filière a été fortement impactée par la crise sanitaire du COVID 19. Malgré l'ouverture au public lors du premier confinement de la majorité des caves, leur fréquentation par le grand public a été fortement réduite. De plus, l'annulation de nombreux évènements (portes ouvertes, foires et salons locaux, régionaux, nationaux ; évènements familiaux (mariage, baptême...) a également contribué à réduire les débouchés pour les productions viticoles aindinoises. Ce phénomène s'est accentué avec le second confinement qui est intervenu depuis début novembre 2020.

Quant à la filière hélicicole, elle rencontre des difficultés identiques dans la commercialisation de ses produits de fêtes.

C'est pourquoi la collectivité départementale entend apporter son soutien à ces deux filières, via la création d'un fonds de soutien départemental. L'instruction des demandes sera confiée à la Chambre d'agriculture de l'Ain.

→ Montant de l'engagement : 700 000 €





Comme au printemps dernier, le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse (CIVB) a fait part au Département de difficultés rencontrées par la filière Volaille consécutives à ce second confinement En raison de la fermeture des différents réseaux de distribution les abatteurs expéditeurs sont contraints de surgeler la Volaille de Bresse.

Afin de soutenir la filière, le Département se portera acquéreur pour le compte de 35 collèges publics de l'Ain, de 2 000 volailles de Bresse.

→ Montant de l'engagement : 30 000 €

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication Céline Movne-Bressand • tél. 04 74 22 98 33 • celine.movne-bressand@ain.fr

















DOSSIER DE PRESSE LUNDI 7 DECEMBRE 2020

Covid-19

Le Département déploie le 2^e volet de son plan d'actions

En mai dernier, pour soutenir la reprise de l'activité économique dans l'Ain et apporter un soutien aux acteurs les plus fragilisés par la crise sanitaire, l'Assemblée départementale a approuvé à l'unanimité un plan d'actions inédit de 32 millions d'euros sur 2 ans. Plus de 16 millions ont d'ores et déjà été engagés pour faire face aux conséquences humaines, sanitaires, économiques et sociales de la crise liée au Coronavirus.

Depuis le mois d'octobre 2020, l'Ain comme le reste du territoire national est confronté à une deuxième vague de la pandémie, encore plus virulente que celle du printemps. Parce que le Département avait anticipé que cette crise de la Covid-19 serait durable, en allouant notamment 5 M€ à un fond de réserve et dès lors que tous les crédits fléchés au titre des premières mesures n'ont pas été consommés, le Département va mettre en œuvre une deuxième phase de son plan d'actions, qui soit à la fois la reconduction de certains dispositifs mais aussi la mise en œuvre de mesures nouvelles.

Comme lors de la 1ère vague, le Département de l'Ain démontre qu'il est plus que jamais un échelon cohérent et pertinent de décision et de gestion de la crise.

32 MILLIONS D'EUROS DE SOUTIEN, **PLUS DE 16 M€ DÉPENSÉS À CE JOUR**

Solidarité dont : • RSA : 4 M€ • Aides aux établissements : 1,5 M€ • Prime au secteur social : 1,17 M€ • APA (aide sociale et psychologues): 1,8 M€ • Services d'aide et d'accompagnement à domicile : 1,03 M€ • Insertion, parentalité, Fonds de solidarité logement : 0,81 M€ • Tablettes pour les seniors : 0,11 M€	10,42 M€
Tourisme	2,72 M€
Équipements de protection individuelle	1,33 M€
Immobilier d'entreprise	1,02 M€
Sport - Culture	0,20 M€
Agriculture	0,04 M€
Soutien aux agents départementaux	0,47 M€
TOTAL	16,2 M€

>> UNE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN

Mise en place d'un soutien psychologique à destination des personnes fragilisées par la pandémie en partenariat avec l'AVEMA

Les impacts psychologiques de cette seconde vague de forte ampleur peuvent être très préoccupants pour certaines personnes au profil fragile, leur famille ou encore les soignants et personnels des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Afin de soutenir ces publics touchés par la Covid-19, le Département, en lien avec l'AVEMA, a mis en place, depuis le lundi 16 novembre 2020, une plateforme opérationnelle joignable au numéro suivant 01 41 83 42 17 (coût d'un appel local), ouverte 7jours/7 de 9h00 à 21h00.

Des professionnels y apportent des réponses rapides, efficaces et de proximité, en orientant les personnes vers la solution la plus adaptée. En fonction des besoins, un accompagnement global sera assuré par les équipes de l'AVEMA, sous les formes de soutien psychologique, d'aide administrative ou de conseils juridiques.

Cette action exceptionnelle a débuté activement, grâce à une grande campagne de communication, et sera conduite jusqu'au 15 janvier 2021.

→ Montant de l'engagement : 29 100 €





>> DES RECRUTEMENTS DANS LES EHPAD



Mobilisation du Département et des acteurs de l'insertion professionnelle en faveur du recrutement en EHPAD

Les Ehpad de l'Ain sont actuellement en difficulté et la pénurie de personnels s'est intensifiée avec la crise sanitaire. Pour pallier le manque de personnels et mieux affronter la seconde vague de la Covid-19, le Département souhaite mettre en place un dispositif de formation accélérée au métier d'agent des services hospitaliers et favoriser l'embauche des personnes en insertion et en recherche d'emploi.

Après une formation courte de 2 à 3 jours organisée et mise en œuvre grâce au concours et à l'appui de l'Union des Structures de l'Insertion par l'activité Economique (l'USIE), les personnes repérées par Pôle Emploi, les missions locales et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le Département, intégreront l'un des EHPAD identifié par les services de l'Agence Régionale de Santé et le Département pour une embauche en contrat à durée déterminée ou par contrat de mise à disposition par une association intermédiaire.

De plus, le Département permettra aux bénéficiaires du RSA de cumuler le salaire et le RSA sur 6 mois en neutralisant les revenus issus de la mission confiée, comme c'est déjà le cas pour les vendanges chaque année.

→ Montant de l'engagement : 50 000 €



>> APPEL AU BÉNÉVOLAT

Parce que la situation sanitaire est particulièrement grave, parce que les personnels des structures sanitaires et médico-sociales connaissent une hausse de leurs activités, le Département a lancé, vendredi 20 novembre, un appel au bénévolat des Aindinois.

Avec le soutien des associations départementales de solidarité qui sont les partenaires quotidiens du Département (Secours Catholique, Banque Alimentaire, Croix-Rouge, Restos du Coeur, Secours Populaire, Tremplin, Alfa3a,Val Horizon...), tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent sont invités à s'engager et à donner de leur temps, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise sanitaire.

Les personnes qui souhaitent venir prêter mains fortes bénévolement aux établissements médico-sociaux sont invitées à se faire connaître auprès du Département :

- par mail : direction.autonomie@ain.fr
- par téléphone au 04 74 32 32 82.

Toutes les personnes seront contactées par le Département qui pourra leur proposer les missions suivantes après un entretien avec les directeurs des établissements :

- encadrer les visites des familles, prendre de rendez-vous, rappeler les règles à respecter
- désinfecter des locaux
- servir les repas
- animer des ateliers numériques pour maintenir le contact entre les résidents et leurs prochesvia une tablette
- accompagner les résidents sur des promenades dans le parc de l'EHPAD...



>> CONSOMMEZ LOCAL!

Des opérations de promotion et de communication portées par le Département ainsi que par Aintourisme pour soutenir les commerces de proximité au moment de leur réouverture, ainsi que les restaurants le moment venu.



En partenariat avec les trois Chambres consulaires et l'AMF01, le Département a déployé une campagne de communication institutionnelle pour inciter les Aindinois à faire leurs achats de fin d'année dans les commerces de proximité, dès leur date de réouverture, le 28 novembre 2020.



Par ailleurs, dans le cadre du plan de soutien départemental voté en mai, Aintourisme avait réalisé une opération chèques-cadeaux pour les restaurants à la sortie du premier confinement. Avec le même objectif et pour accompagner les conséquences déjà désastreuses de cette « deuxième vague » de circulation du virus, le Département attribuera à Aintourisme une subvention exceptionnelle de 250 000 € en 2021 pour mettre en œuvre des actions de soutien à destination des restaurants dès leur réouverture.

→ Montant de l'engagement : 280 000 €